



EDUCATEUR·RICE DE JEUNES ENFANTS EN PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

LE DÉPARTEMENT RECRUTE DES ÉDUCATEUR·RICES DE JEUNES ENFANTS POUR SON SERVICE DE PMI

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Vous pouvez déposer votre candidature de préférence sur internet :

seinesaintdenis.fr/emploi-entrepreneuriat/
avec un CV et une lettre de motivation à l'attention de :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Pôle Pilotage Ressources Humaines et Diversité

Direction de la Gestion du Personnel
Equipe ERH2

93006 BOBIGNY CEDEX

Vous serez reçu·e pour un entretien en commission de recrutement. Celle-ci sera composée de responsables en ressources humaines et du service concerné.

MISSIONS

Dans le cadre des orientations départementales, des missions des PMI et du projet de santé publique du service, l'éducateur.rice de jeunes enfants de PMI promeut l'éveil et le développement du jeune enfant et contribue au soutien à la parentalité. Il/elle assure l'évaluation et l'agrément des assistant·es maternel·les, familiales ; fait le suivi des assistant·es maternel·les.

- Concevoir, coordonner et mettre en œuvre, au sein de l'équipe de PMI, des activités d'éveil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité.
- Assurer la référence professionnelle auprès de l'équipe PMI pour les activités de jeu du jeune enfant et l'aménagement des espaces d'accueil
- Impulser et coordonner les Accueils Parents-Enfants en lien avec les auxiliaires de puériculture, la directrice et le/la psychologue.
- Assurer l'évaluation de l'agrément des Assistantes Maternelles et Familiales et faire le suivi des Assistantes maternelles, entretiens, visites à domicile, en lien avec les professionnels de l'équipe si nécessaire (Puéricultrice systématiquement dans le cadre de l'agrément, Médecin, Psychologue).
- Participer aux commissions d'agrément. Rédiger les rapports d'évaluation.

- Animer ou participer aux projets du partenariat local en matière d'éveil culturel du jeune enfant.
- Contribuer aux actions de formation à destination des Assistantes maternelles par des interventions et des animations thématiques.

QUALIFICATIONS

Diplôme d'État d'éducateur-riche de jeunes enfants

Expérience requise

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

- Un accompagnement à la prise de fonctions
- Une rémunération de 1660 euros net en début de carrière
- Une bonification pour les agents fonctionnaires travaillant en QPV
- Une offre de formation, tout au long de votre carrière, vous permettant à la fois d'évoluer professionnellement (ex: formation continue qualifiante) et de consolider vos compétences acquises (ex : stages dans le domaine de l'éveil culturel)
- Des avantages sociaux : mutuelle, chèques vacances, Comité des œuvres sociales (CDOS)...
- 37 jours de congés par an avec la possibilité de bénéficier de récupération de temps de travail et d'un compte épargne temps.

ÉGALITÉ
LE DÉPARTEMENT
ENGAGÉ



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

La Seine-Saint-Denis, un territoire jeune et dynamique au cœur du Grand Paris

- Plus de 1,5 million d'habitant-e-s
- 40 communes
- L'un des plus jeunes départements français

La Seine-Saint-Denis a le plus fort taux de fécondité et de natalité de France métropolitaine :

- 2,5 enfants par femmes
- Près de 30 000 naissances par an

Avec le Grand Paris et l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Seine-Saint-Denis bénéficie de nombreux projets d'aménagement.

Le Département : une assemblée élue

- 40 conseillers et conseillères départementaux-ales
- Présidée par Stéphane Troussel

Un service public de proximité

- 8 000 agent-e-s
- Plus de 100 métiers différents

Des compétences variées

Collèges, voirie, parcs, eau et assainissement, environnement, actions culturelles et sportives, lutte contre les discriminations, aménagement du territoire, action sanitaire et sociale, protection de l'enfance, crèches départementales, protection maternelle et infantile...

Le service de protection maternelle, infantile de planification et d'éducation familiale (PMI/PF) de Seine-Saint-Denis

Un acteur au service de la santé des habitant-e-s

L'action de la PMI se situe à la croisée des champs médicaux, éducatifs, sociaux et psychologiques et plus particulièrement :

- en prévention précoce de proximité,
- par une approche globale de la santé.

Des missions fixées par la Loi

La PMI s'adresse à toutes et tous mais plus particulièrement aux :

- jeunes,
- femmes enceintes,
- parents avec enfants de moins de 6 ans,
- enfants confié-e-s à l'aide sociale à l'enfance,
- professionnel-le-s des modes d'accueil.

La PMI conduit et participe à des actions partenariales avec les maternités et services de néonatalogie, l'éducation nationale, la Caf, la CPAM, les villes, les services sociaux...

La PMI est un service entièrement gratuit pour les habitant-e-s, financé par le Conseil départemental.

Son organisation :

- 22 circonscriptions,
- 112 centres de PMI répartis sur tout le territoire,
- une équipe pluri-professionnelle (médecins, sages-femmes, puériculteur-riche-s, auxiliaires de puériculture, psychologues, psychomotricien-ne-s, éducateur-riche-s de jeunes enfants, conseiller-ère-s conjugaux-ales, assistant-e-s gestionnaires des modes d'accueil).

Le service est dirigé par un-e médecin chef-fe de service.

Un projet de santé publique PMI/PF 2019-2021

Le service de protection maternelle et infantile a engagé un projet de santé publique pour agir sur les déterminants de santé, maintenir et améliorer la santé de la population, dès la petite enfance.